

Multi accueil Ti doudou
Place Gérard Philippe
56700 HENNEBONT
09 52 30 29 40
Tidoudou56@people-and-baby.com

Date de la demande de Préinscription : / /
Date de réception du dossier : / /

Multi-Accueil Hennebont
Dossier de Préinscription à nous retourner par courrier

Nom de l'enfant : né(e) le :
Ou date de naissance prévue le :

Prénom de l'enfant :

Nom et prénom du père :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse mail :

Profession :

Lieu de travail :

Nom et prénom de la mère :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse mail :

Profession :

Lieu de travail :

N° allocataire CAF ou MSA :

Situation de la Famille En couple : Monoparentale : Séparés :

Mode de garde (uniquement si parents séparés) : Partagée Alternée Exclusive

Nombre d'enfants à charge :

Ages :

Si Congé parental : date de début : date de fin :

Enfant bénéficiaire de l'AEEH : OUI NON

Mode d'accueil actuel

O Aucun

O Assistante maternelle

O Famille

O Multi accueil

O Autre :

Les besoins

A partir de : ... / ... / ...

Attention : ces informations seront étudiées pour validation par la commission, et serviront de base à l'établissement du futur contrat. Par la suite, toute demande de changement devra être réévaluée par la Direction de la crèche.

Horaires d'accueil souhaités :

Accueil régulier :

Lundi	de	à
Mardi	de	à
Mercredi	de	à
Jeudi	de	à
Vendredi	de	à

Accueil Occasionnel :

Rappel : Horaires d'ouverture 7h30-19h du lundi au vendredi

Observations et situations particulières :

Documents à joindre

- Attestation de grossesse fournie par le médecin ou acte de naissance.
- Justificatif de domicile : quittance de loyer, facture électricité/gaz de moins de 3 mois, compromis de vente (pour chaque parent si famille séparée)
- Copie du contrat de travail, attestation employeur, attestation Pôle Emploi, Numéro de SIRET pour les travailleurs indépendants. (A fournir pour les 2 représentants légaux)
- Attestation CAF ou MSA

IMPORTANT : Le dossier complet (ce formulaire accompagné des pièces demandées) est à nous retourner.

A réception (attendre le 4^{ème} mois de grossesse), l'enfant intègrera la liste d'attente.

Le dépôt du dossier ne vaut pas inscription au Multi accueil.

La décision d'admission se fait sous la responsabilité d'une commission qui se réunit à minima 2 fois par an. La famille est avisée par mail de l'admission ou de la non-admission de l'enfant. A réception du mail d'admission et dans un délai d'une semaine, la famille prend contact avec la responsable de l'établissement. Passé ce délai, en l'absence de prise de contact de la famille, la place est déclarée vacante.

Le : / /

Signatures des parents